

# Règlement Intérieur

## du 2ème Open Rapide d'Eure et Loir

### **Article 1 : Préambule**

Le club de Nogent le Roi, en collaboration avec le CDJE 28, organise le 2ème Open Rapide d'Eure et Loir, homologué FIDE, le jeudi 18 mai 2023

### **Article 2 : Déroulement du Tournoi**

**a) cadences :**

7 rondes cadence Fischer : 12 min + 3 sec

**b) Lieu du tournoi :**

Ferme du Château, 28210 Nogent le Roi

**c) Règles du jeu :**

Les règles appliquées sont celles de la FFE et de la FIDE, 93eme Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er Janvier 2023.

**d) Dates et horaires (prévisionnel) des rondes :**

Pointage : Jeudi 18 mai de 9h00 à 9h45

Ronde 1 : Jeudi 18 mai à 10h00

Ronde 4 : Jeudi 18 mai à 13h45 (sous réserves)

La remise des prix aura lieu à 17h00

### **Article 3 : Droits d'inscriptions**

Les droits d'inscriptions sont de 12€ pour les adultes et de 6€ pour les jeunes.  
Gratuit pour les GMI et MI.

Seront appariés à la 1ère ronde les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscriptions avant la fin du pointage. Les retardataires seront appariés à la ronde 2.

## **Article 4 : Appariements et classement**

### a) Mode :

Appariements et classement assistés par ordinateur (programme PAPI)

### b) Système :

Les appariements se font au système Suisse standard.

### c) Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle =  $\frac{1}{2}$ , perte = 0).

Le système de départage utilisé sera en premier le Bucholz Tronqué puis la Performance.

## **Article 5 : Forfaits**

Le délai de forfait est de 5 min, sauf si l'arbitre en décide autrement. Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principal (Sébastien Sobry) au **06.70.81.95.24**

## **Article 6 : Prix**

Les prix suivants du général sont assurés par l'organisateur si plus de 30 participants :

1er prix : 100€

2ème prix : 60€

3ème prix : 40€

Tous les prix seront non cumulables, les prix du classement général seront répartis à la place.

La liste des prix sera affichée avant la troisième ronde.

Les joueurs doivent être présents à la remise des prix pour toucher leurs récompenses.

## **Article 7 :**

- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Le règlement de la compétition autorise les joueurs à laisser leurs appareils électroniques dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit au joueur d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.

- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site ;
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'échecs » peut être sanctionné. Voir annexe.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

### **Article 8 : Arbitrage**

Arbitre principal : Sébastien Sobry AFO1

### **Article 9 : Jury d'Appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

### **Article 10 : Contrôles Anti-Dopage**

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

### **Article 11 :**

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. La prise des photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

### **Article 12 :**

En s'inscrivant, les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

### **Article 13 :**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

**L'arbitre principale :**  
**Sébastien Sobry**

**L'organisateur :**  
**Eric Henaux**